

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

COMMUNE DE TETING SUR NIED

PROCES – VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 12 juin 2017

ORDRE DU JOUR

- 1- DEMANDE DE SUBVENTION ANIM'ECOLE,
- 2- DEMANDE AU DROIT DE DISPOSER EN GARANTIE D'UNE SERVITUDE DE NON-AEDIFICANDI,
- 3- SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE,
- 4- DOTATION D'AMENAGEMENT COMMUNAUTAIRE POUR LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE FUNERAIRE,
- 5- ATTRIBUTION POUR LES TRAVAUX DES SANITAIRES A L'ECOLE MATERNELLE,
- 6- ATTRIBUTION POUR LES TRAVAUX DE LA MAIRIE (RAVALEMENTS EXTERIEURS, PLATRERIE, PEINTURE, REVETEMENTS MURAUX, ECLAIRAGE),
- 7- CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES MISSIONS DE CONTROLE ET SPS POUR LA TRANSFORMATION DU HANGAR INDUSTRIEL EN SALLE POLYVALENTE, ESPACE INTER-ASSOCIATIF ET ATELIER MUNICIPAL

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 07 juin 2017, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

MEMBRES ELUS : quinze

MEMBRES EN EXERCICE : douze

MEMBRES PRESENTS : à savoir :

M. Guy JACQUES, Maire,

M. Bernard ALBERTUS, Mme Marie-Laure GROUTSCH, M. Serge ZIMMERMANN, Adjoints,
Mme Estelle TRIMBUR BAUER, Michel CHEVALIER, M. Laurent NARAT, Mme Evelyne BECKER,
Mme Miretta LACK, Mme Chantal PICCOLI, M. Guy CIUNEK, M. Pierre GELEBART, Conseillers municipaux

ABSENTS à savoir.

M. Jérôme FLESCH, Mme Stéphanie FLAMMANN, M. Guy KIEFFER,

ABSENTS à l'ouverture de la séance, ayant donné procuration à des membres présents : à savoir.

M. Jérôme FLESCH à M. Bernard ALBERTUS

Mme Stéphanie FLAMMANN à Mme Marie-Laure GROUTSCH,

Le maire a dénombré treize conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

SECRETAIRE : M. Serge ZIMMERMANN.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

POINT 0 : Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

Il est proposé de rajouter un point à l'ordre du jour, le point : attribution des travaux stade municipal.

Aucun membre ne s'y oppose l'ordre du jour s'établit comme suit :

- 1- DEMANDE DE SUBVENTION ANIM'ECOLE,
- 2- DEMANDE AU DROIT DE DISPOSER EN GARANTIE D'UNE SERVITUDE DE NON-AEDIFICANDI,
- 3- SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE,
- 4- DOTATION D'AMENAGEMENT COMMUNAUTAIRE POUR LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE FUNERAIRE,
- 5- ATTRIBUTION POUR LES TRAVAUX DES SANITAIRES A L'ECOLE MATERNELLE,
- 6- ATTRIBUTION POUR LES TRAVAUX DE LA MAIRIE (RAVALEMENTS EXTERIEURS, PLATRERIE, PEINTURE, REVETEMENTS MURAUX, ECLAIRAGE),
- 7- CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES MISSIONS DE CONTROLE ET SPS POUR LA TRANSFORMATION DU HANGAR INDUSTRIEL EN SALLE POLYVALENTE, ESPACE INTER-ASSOCIATIF ET ATELIER MUNICIPAL,
- 8- ATTRIBUTION POUR LES TRAVAUX STADE MUNICIPAL.

POINT 1 : DEMANDE DE SUBVENTION ANIM'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle qu'au conseil du 04 avril 2017 il avait été décidé d'attribuer une subvention aux associations ayant donné leur situation financière ainsi que leurs projets futurs. Après la séance du conseil une relance avait été effectuée auprès des associations n'ayant pas rempli les conditions ci-dessus.

Vu les informations apportées par l'association Anim'école,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (1 abstention GROUTSCH) décide d'allouer 305,00 € de subvention pour l'année 2017 à l'association Anim'école.

POINT 2 ; DEMANDE AU DROIT DE DISPOSER EN GARANTIE D'UNE SERVITUDE DE NON-AEDIFICANDI

Dans le cadre de la vente de la parcelle section 4 n°407/36, 7 rue de l'Eglise (propriété privée) il est demandé de procéder la mainlevée, auprès du Livre Foncier, de la servitude de non aedificandi inscrite en 1991.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions : NARAT, GELEBART; 3 votes contre GROUTSCH, FLAMMANN, BECKER) décide de ne pas lever la servitude de « non aedificandi » sur ladite parcelle

Cette décision a été prise pour des raisons d'ordre esthétique et pour ne pas créer de précédent.

POINT 3 : SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} juillet 2017 pour une durée hebdomadaire de 8,5/35 ou d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique territorial à temps non complet, afin de remplacer un départ à la retraite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'augmenter le temps de travail de Madame Valérie PYPLA à compter du 1^{er} juillet 2017 pour une durée hebdomadaire de 19/35
- Supprime le poste d'adjoint technique territorial de 13/35, départ en retraite,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ces décisions.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

POINT 4 : DOTATION D'AMENAGEMENT COMMUNAUTAIRE POUR LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE FUNERAIRE

Vu les décisions prises lors des différents conseils municipaux 2017, le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DAC 2015-2017 pour les travaux accès personnes à mobilité réduite chambre funéraire (dépositaire).

MONTANT des travaux : 20 985,88 €.

DAC 2015-2017 : 10 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention de 10 000, 00€ au titre de la DAC 2015-2017 pour les travaux de la chambre funéraire concernant l'accès des personnes à mobilité réduite.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet et le plan de financement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

POINT 5 : ATTRIBUTION POUR LES TRAVAUX DES SANITAIRES A L'ECOLE MATERNELLE

Vu les décisions prises lors des séances précédentes du conseil municipal, le conseil municipal, après en avoir délibéré, avait approuvé les travaux de réfection des sanitaires et mise conformité accessibilité PMR école maternelle.

Monsieur le Maire a effectué les démarches nécessaires pour l'appel à concurrence.

L'ouverture des plis a eu lieu mardi 06.06.2017 des négociations ont été faites. Il y aura lieu de retenir une entreprise pour les lots suivants :

LOT 1: PLATRERIE, **LOT 2**: ELECTRICITE, **LOT 3**: PLOMBERIE-SANITAIRE, **LOT 4**: CARRELAGE-FAÏENCE, **LOT 5** : MENUISERIE, **LOT 6** : PEINTURE, REVETEMENTS MURAUX.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de retenir les entreprises suivantes :

LOT 1: PLATRERIE : **TDFP / EBLANGE** pour un montant de **1 700,00 € HT**

LOT 2: ELECTRICITE : **ELECTRO DISTANCE/ CREUTZWALD** pour un montant de **1 418,60 € HT**

LOT 3: PLOMBERIE-SANITAIRE : **SL CHAUFFAGE/ CREUTZWALD** pour un montant de **11 041,00 € HT**

LOT 4: CARRELAGE-FAÏENCE : **AMBROSINI/ SAINT-AVOLD** pour un montant de **7 264,00 € HT**

LOT 5 : MENUISERIE : **SIKORSKI / CREUTZWALD** : pour un montant de **9 570,00 € HT**

LOT 6 : PEINTURE, REVETEMENTS MURAUX : **DEC PEINTURE/VALMONT** pour un montant de **744,00 € HT**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

POINT 6 : ATTRIBUTION POUR LES TRAVAUX DE LA MAIRIE (RAVALEMENTS EXTERIEURS, PLATRERIE, PEINTURE, REVETEMENTS MURAUX, ECLAIRAGE)

Vu les décisions prises lors des séances précédentes du conseil municipal, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les travaux de mairie : ravalements extérieurs, plâtrerie, peinture, revêtements muraux, éclairage)

Monsieur le Maire a effectué les démarches nécessaires pour l'appel à concurrence.

L'ouverture des plis a eu lieu mardi 06.06.2017, des négociations ont été faites. Il aura lieu de retenir une entreprise pour les lots suivants :

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

LOT 1: RAVALEMENTS EXTERIEURS, **LOT 2**: PLATRERIE, **LOT 3**: PEINTURE, REVETEMENTS MURAUX, **LOT 4**: ELECTRICITE.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de retenir les entreprises suivantes :

LOT 1: RAVALEMENTS EXTERIEURS : **CM DEMIR/PUTTELANGE AUX LACS** pour un montant de **12 802,00 € HT**

LOT 2: PLATRERIE : **TDFP / EBLANGE** pour un montant de **2 565,20 € HT**

LOT 3: PEINTURE, REVETEMENTS MURAUX : **JKPEINTURE CONCEPT/CREUTZWALD** pour un montant de **9 538,00 € HT**,

LOT 4: ELECTRICITE : **ELECTRO DISTANCE /CREUTZWALD** pour un montant de **8 615,20 € HT**.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

POINT 7 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES MISSIONS DE CONTROLE ET SPS POUR LA TRANSFORMATION DU HANGAR INDUSTRIEL EN SALLE POLYVALENTE, ESPACE INTER-ASSOCIATIF ET ATELIER MUNICIPAL

Après une mise en concurrence, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir la proposition de Bureau Veritas pour un montant HT de 5 365,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette prestation.

POINT 8 : ATTRIBUTION POUR LES TRAVAUX STADE MUNICIPAL

Vu les décisions prises lors des séances du conseil municipal précédentes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les travaux au stade municipal : accès PMR, toilettes PMR.

Monsieur le Maire a effectué les démarches nécessaires pour l'appel à concurrence.

L'ouverture des plis a eu lieu mardi 23.05.2017 des négociations ont été faites. Il aura lieu de retenir une entreprise pour les lots suivants :

LOT 0: TERRASSEMENT VRD, **LOT 1**: MENUISERIE, **LOT 2**: ELECTRICITE, **LOT 3**: PLOMBERIE-SANITAIRE, **LOT 4**: CARRELAGE-FAIENCE, **LOT 5**: PEINTURE-REVETEMENTS M, **LOT 6**: SERRURERIE.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de retenir les entreprises suivantes :

LOT 0: TERRASSEMENT VRD : **STEINER TP/Creutzwald** pour un montant de **10 767,50 € HT**

LOT 1: MENUISERIE : **UNIFERM/Macheren** pour un montant de **2 340,00 € HT**

LOT 2: ELECTRICITE : **ELECTRO DISTANCE/Creutzwald** pour un montant de **635,39 € HT**

LOT 3: PLOMBERIE-SANITAIRE: **ESCAP EQUIPEMENT/Folschviller** pour un montant de **1 531,50 € HT**

LOT 4: CARRELAGE-FAIENCE : **KOENIG CARRELAGE/Drulingen** pour un montant de **1 589,50 € HT**

LOT 5: PEINTURE-REVETEMENTS M : **DEC PEINTURE/Valmont** pour un montant de **180,00 € HT**

LOT 6: SERRURERIE : **EUROFER/Spicheren** pour un montant de **2 720,00 € HT**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Avant de lever la séance,

Monsieur le Maire :

- informe le conseil concernant l'avancement des travaux de l'escalier à la chapelle qui seront achevés pour le 25.06.2017,
- rappelle que la commune est toujours en attente sur la décision d'attribution de la subvention au titre des amendes de police pour les travaux de sécurisation de la rue de la Forêt, il en est de même pour la réserve parlementaire concernant la désherbeuse,
- informe que les travaux de la rue de Métring auront lieu à partir du 26.06.2017,
- indique que 10 jeunes sur 17 ont été retenus pour la période estivale 2017,
- a rencontré le DUF et ASPOLT, le chemin des crêtes est bien engagé, et les ouvrages de Tétting vont être mis en sécurité par l'association ASPOLT.

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour :

ayant été examinées, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h45.